



Achat de moto vice caché

Par **nono79**, le **12/08/2014** à **17:01**

bonjour

il y 15 jours j'ai trouvé une moto sur le bon coin qui m'intéressé.appel au vendeur il me détail la moto m'envoie quelques photos.sur l'annonce il est écrit t'eg pas de frais à prévoir entretien à jour.rendez vous pris pour venir la voir samedi 9.08 14 à 200klm de mon domicile.je retrouve le vendeur qui est là avec la moto.je fait le tour de la machine et je vais l'essayer après un essai de 10mn je reviens et aucun problèmes particuliers elle marche bien.nous concluons l'affaire et je repare avec la moto.a quelque klm de chez moi je trouve que la moto fait un bruit bizzard à l'arrière je m'arrete et en regardant de plus près je m'apperçois que la patte qui relie l'amortisseur arrière au cadre est cassée!!le pire c'est que cette patte et une partie du cadre donc cadre cassée et moto dangereuse car si la patte casse complètement c'est la chute assurée.je rentre quand meme chez moi à faible allure et contact le vendeur qui me dit qu'il ne savais pas qu'il ne sais pas quoi faire et qu'il me rappelle tout de suite.je reçois un sms peu après qui me dit que le cadre peut se ressouder.mais pour moi or de question de rouler sur une moto comme ça.je fait le tour des forums tel à des potes et il y a une solution c'est de mettre à la place un amortisseur de marque bitubo ce qui avec celui si n'utilise plus cette fixation au cadre et donc plus de problèmes.je lui en fait part et lui dit que moi je m'occupe du montage et lui paie l'amortisseur (600 euro)et depuis plus réponse il reçoit mes sms mais ne répond pas de plus j'ai bien regarder cette patte et elle a déjà été ressouder il y a des traces de bavures et de brosse métallique.je lui est donc envoyer une lettre de mise en demeure avec ar pour demander soit le paiement de la répartition, reprise du véhicule ou réduction du prix.

et si j'ai pas de nouvelle d'ici 8 jours je contact un conciliateur de justice au tribunal.quand pensez vous?est ce que la procédure peut etre longue ?que risque le vendeur?et cela s'apparente à un vice caché?

merci pour vos réponses

cordialement

Par **Visiteur**, le **13/08/2014** à **11:36**

Bonjour,

tout ce que vous avez vu après l'achat était visible avant l'achat ? Donc pas de vice caché ?!
Fallait être un peu plus scrupuleux lors de l'examen de l'engin et ne pas se fier aux déclarations du vendeur ! Désolé mais à mon sens il ne risque pas grand chose ! Ce sera sa parole contre la votre !